



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de ville, le mardi 7 septembre 2021 à 20 h 00, sont présents la conseillère et les conseillers suivants:

Madame Marie-Eve Denicourt et messieurs Yves Barrette, Stéphane Vézina, Bernard Rousselle, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Sont aussi présents: le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau, la directrice des loisirs par intérim madame Anne Tremblay, l'adjointe administrative madame Yannick Gagnon ainsi que deux (2) citoyens.

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. Période de questions
 - 1.1.1. Ajout d'une main courante dans l'estrade du terrain de balle
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.2.1. Séance ordinaire du 2 août 2021
 - 2.2.2. Séance extraordinaire du 23 août 2021
 - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits
 - 2.4. Rapport sur les plaintes
 - 2.4.1. Abrogation de la résolution 21-08-201
 - 2.5. Nomination d'un représentant de la municipalité à l'assemblée générale annuelle de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi
 - 2.6. Politique de rémunération des employés de l'administration générale
 - 2.7. Politique de rémunération des employés des loisirs, des communications et de la culture
 - 2.8. Dépôt du rapport de gestion contractuelle 2020
 - 2.9. Augmentation du budget pour l'achat de matériel sanitaire pour les élections municipales 2021
 - 2.10. Offre de téléphonie cellulaire pour la municipalité de Saint-Alexandre
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
 - 3.2. Renouvellement de l'entente de prévention incendie pour 2022 - Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville
4. TRANSPORT
 - 4.1. Octroi de contrat pour les travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier municipal pour les années 2021-2022 et 2022-2023
 - 4.2. Octroi de contrat pour le déneigement des entrées municipales, du pavillon, du presbytère, de l'église et des stationnements municipaux pour les années 2021-2022 et 2022-2023
 - 4.3. Réparation d'asphalte à la suite d'une fuite d'eau sur la rue Déodet
5. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.1. Dépôt du bilan 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport
 - 7.2. Adoption du règlement 21-384 modifiant le règlement de zonage numéro 20-366 afin de permettre la réduction de la marge avant applicable en cour avant secondaire
 - 7.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 21-387 modifiant le règlement de zonage numéro 20-366
8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1. Rapport du département de loisirs, de communications et de culture
9. CORRESPONDANCE
10. AFFAIRES DIVERSES
 - 10.1. Lettre de remerciement
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier à 20 h 00.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal. De plus, le public a été invité à présenter ses questions au conseil municipal, par écrit en transmettant leur demande par le moyen de leur choix (poste, télécopieur, courriel ou livré à l'hôtel de ville).

Deux (2) questions ont été posées aux membres du conseil.

21-09-217

Ajout d'une main courante dans l'estrade du terrain de balle

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et unanimement résolu de répondre favorablement à la question de madame Jeanne Tessier pour l'installation d'une main courante dans l'estrade du terrain de balle du parc Marie-Jeanne Frégeau pour la rendre plus sécuritaire et accessible à tous.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

21-09-218

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 2 août 2021

Une correction doit être apportée au procès-verbal, il sera adopté à une séance ultérieure.

21-09-219

Séance extraordinaire du 23 août 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Yves Barrette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 août 2021 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

21-09-220

Adoption des comptes et engagements de crédits

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2021 et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume;

et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 332 760,32 \$ et autorisation est donnée au directeur général et secrétaire-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	4134 à 4164	pour	56 777,15 \$
Chèques fournisseurs	82139 à 82221	pour	232 458,99 \$
	82222 à 82231	pour	4 739,19 \$
Rémunération	501874 à 501922	pour	38 784,99 \$

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois d'août 2021, totalisant deux (2) plaintes, est déposé devant le conseil.

21-09-221

Abrogation de la résolution 21-08-201

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle d'abroger la résolution 21-08-201 Mise en place d'un arrêt à l'intersection de la rue l'Homme et de la montée Lacroix pour cause de désaccord de certains citoyens, le vote est demandé par la conseillère Marie-Eve Denicourt:

	Contre	Pour
Jean-François Berthiaume	X	
Yves Barrette		X
Stéphane Vézina	X	
Bernard Rousselle		X
Florent Raymond	X	
Marie-Eve Denicourt	X	

Pour: 2 votes Contre: 4 votes

Rejetée à majorité

21-09-222 **Nomination d'un représentant de la municipalité à l'assemblée générale annuelle de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Bernard Rousselle et résolu de nommer monsieur Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre, comme représentant de la municipalité de Saint-Alexandre à l'assemblée générale annuelle de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi le 29 septembre prochain.

Adoptée à l'unanimité

21-09-223 **Politique de rémunération des employés de l'administration générale**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre a entrepris une vaste révision de ses outils en matière de gestion des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre veut encadrer l'établissement de la rémunération de ses employés en tenant compte de sa capacité financière tout en reconnaissant l'expertise et l'expérience de ses employés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut implanter un système de rémunération juste et équitable pour l'administration générale afin de reconnaître l'expérience, l'expertise et la compétence de ses employés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

D'adopter la politique de rémunération des employés de l'administration générale ;

D'entériner le système de rémunération présenté à l'annexe 1 pour les années 2022-2024 ;

QUE la présente politique de rémunération entre en vigueur le 1er janvier 2022 ;

DE procéder à la révision des échelons salariaux en 2024 pour le terme 2025 à 2029.

Adoptée à l'unanimité

21-09-224 **Politique de rémunération des employés des loisirs, des communications et de la culture**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre a entrepris une vaste révision de ses outils en matière de gestion des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre veut encadrer l'établissement de la rémunération de ses employés en tenant compte de sa capacité financière tout en reconnaissant l'expertise et l'expérience de ses employés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut implanter un système de rémunération juste et équitable pour les loisirs, les communications et la culture afin de reconnaître l'expérience, l'expertise et la compétence de ses employés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu :

D'adopter la politique de rémunération des employés des loisirs, des communications et de la culture ;

D'entériner le système de rémunération présenté à l'annexe 1 pour les années 2022-2024 ;

QUE la présente politique de rémunération entre en vigueur le 1er janvier 2022 ;

DE procéder à la révision des échelons salariaux en 2024 pour le terme 2025 à 2029.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt du rapport de gestion contractuelle 2020

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport de gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Alexandre pour l'année 2020.

21-09-225 **Augmentation du budget pour l'achat de matériel sanitaire pour les élections municipales 2021**

CONSIDÉRANT QU'un protocole sanitaire a été élaboré par Élections Québec pour la tenue des élections générales municipales québécoises du 7 novembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le protocole sanitaire demande aux municipalités d'acquiescer du matériel de protection sanitaire pour la sécurité des employés électoraux et des électeurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle et résolu d'augmenter le budget pour le matériel sanitaire de l'élection générale municipale de Saint-Alexandre de 500\$.

Adoptée à l'unanimité

21-09-226

Offre de téléphonie cellulaire pour la municipalité de Saint-Alexandre

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre octroie le contrat de téléphonie mobile pour les deux prochaines années à Vidéotron au montant de 42.91\$ par ligne téléphonique par mois.

Adoptée à l'unanimité

3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

21-09-227

Service de sécurité incendie - Rapport

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu de déposer le rapport du mois d'août 2021 préparé par monsieur Benoît Brodeur, directeur SSI, devant le conseil représentant les sorties suivantes :

- 2 appels incendies
- 4 appels premiers répondants

Adoptée à l'unanimité

21-09-228

Renouvellement de l'entente de prévention incendie pour 2022 - Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a conclu une entente de services avec la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Saint-Brigide-d'Iberville (la Régie) concernant la prévention incendie et plus particulièrement les services d'un technicien en prévention incendie ;

ATTENDU QUE les clauses monétaires sont révisées annuellement ;

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution RI-2021-07-1347, la Régie informe les municipalités membres et clientes de la majoration du tarif horaire du technicien en prévention incendie basée sur l'indice des prix à la consommation pour la province de Québec de mai 2021 par rapport à mai 2020, soit une hausse de 4.1% ;

ATTENDU QUE le tarif horaire pour les services du technicien en prévention incendie sera augmenté de 4.50\$ pour l'année 2022 ;

ATTENDU QUE les frais de déplacements demeurent inchangés pour l'année 2022 ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est favorable à cette augmentation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'accepter les conditions financières de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville pour la poursuite de l'entente en prévention incendie et plus particulièrement pour les services d'un technicien en prévention incendie tel qu'édicté dans la résolution de la Régie RI-221-07-1347.

Adoptée à l'unanimité

4. **TRANSPORT**

21-09-229

Octroi de contrat pour les travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier municipal pour les années 2021-2022 et 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier pour les années 2021-2022 et 2022-2023 conformément à la résolution 21-07-180 ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue est la suivante (avec les taxes) :

- B. Frégeau & Fils Inc. : 253 864.80\$

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue est conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle et résolu d'octroyer le contrat pour les travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier municipal pour les années 2021-2022 et 2022-2023 à B. Frégeau & Fils Inc. pour le montant de 253 864.80\$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

21-09-230

Octroi de contrat pour le déneigement des entrées municipales, du pavillon, du presbytère, de l'église et des stationnements municipaux pour les années 2021-2022 et 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des entrées municipales, du pavillon, du presbytère, de l'église et des stationnements municipaux pour les années 2021-2022 et 2022-2023 conformément à la résolution 21-08-203 ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes (avec les taxes) :

- Gérald Duval : 20 120.63\$
- Cloutier Construction Rénovation Inc. : 16 096.50\$
- Alexandre Lafleur (9246-6770 Québec Inc.) : 20 695.50\$

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de Cloutier Construction Rénovation Inc. est la plus basse et est conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'octroyer le contrat pour le déneigement des entrées municipales, du pavillon, du presbytère, de l'église et des stationnements municipaux pour les années 2021-2022 et 2022-2023 à Cloutier Construction Rénovation Inc. pour le montant de 16 096.50\$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

21-09-231

Réparation d'asphalte à la suite d'une fuite d'eau sur la rue Déodet

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un bris d'aqueduc sous la rue Déodet ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'excavation ont eu lieu afin de réparer le bris dans le secteur ;

CONSIDÉRANT QU'une partie asphaltée de la rue Déodet doit être refaite ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre a reçu deux propositions de prix pour effectuer les travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu de mandater Daudi Pavage Excavation pour effectuer la réparation d'asphalte à la suite du bris d'aqueduc sur la rue Déodet au montant de 2 500\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

5. **HYGIÈNE DU MILIEU**

Dépôt du bilan 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose le rapport 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable.

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois d'août 2021, émis par Louise Nadeau, inspectrice, totalisant vingt-quatre (24) permis est déposé au conseil.

21-09-232

Adoption du règlement 21-384 modifiant le règlement de zonage numéro 20-366 afin de permettre la réduction de la marge avant applicable en cour avant secondaire

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre a adopté le *Règlement de zonage numéro 20-366* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre est régie par le *Code municipal*, qu'elle est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que le *Règlement de zonage numéro 20-366* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge opportun de permettre la réduction de la marge avant applicable en cour avant secondaire ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation écrite sur le premier projet de règlement a été tenue entre le 8 et le 23 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement numéro 21-384 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 11 août 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

D'adopter le règlement numéro 21-384, *Règlement modifiant le règlement de zonage 20-366 afin de permettre la réduction de la marge avant applicable en cour avant secondaire* ;

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre demande l'émission des certificats de conformité à la MRC du Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

Avis & dépôt

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 21-387 modifiant le règlement de zonage numéro 20-366

Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller Bernard Rousselle qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente afin de modifier le règlement de zonage 20-366 afin d'apporter certains ajustements aux usages complémentaires liés

aux usages agricoles et de retirer la classe d'usages A3 des usages permis à l'intérieur des zones A1 à A9.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le conseiller Bernard Rousselle dépose une copie du projet de règlement 21-387, *Règlement modifiant le règlement de zonage 20-366 afin d'apporter certains ajustements aux usages complémentaires liés aux usages agricoles et de retirer la classe d'usages A3 des usages permis à l'intérieur des zones A1 à A9.*

8. **LOISIRS ET CULTURE**

Rapport du département de loisirs, de communications et de culture

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications présenté par la directrice par intérim, madame Anne Tremblay.

9. **CORRESPONDANCE**

Dépôt de la liste de correspondance du mois d'août 2021.

10. **AFFAIRES DIVERSES**

21-09-233

Lettre de remerciement

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu de faire parvenir une lettre de remerciement à monsieur Eric Martel, réalisateur de la capsule de prévention sur la sécurité routière, ainsi qu'à madame Anne Tremblay et madame Lucie Mantha pour leur bon travail dans la diffusion de petites capsules sur la sécurité routière.

Adoptée à l'unanimité

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une question est posée au conseil par un citoyen.

21-09-234

12. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 21h17.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier

Luc Mercier
Maire